



Syndicat UNSA du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
5 avenue Garibaldi 21000 DIJON

Dossier suivi par : Stéphane MATTHEY
Tél : 06 88 45 66 62
Courriel : stephane.matthey@unsa.org

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Madame la Directrice des Ressources Humaines
Madame Céline Granier
17 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON

Dijon le 20 février 2018

Objet : modification utilisation CET

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Par courrier du 6 février 2017, l'UNSA demandait des modifications sur les modalités d'utilisation du Compte-Epargne-Temps. En effet, le décret n° 2010-513 du 20 mai 2010 a élargi les options offertes par le CET en permettant aux agents de choisir les modalités d'utilisation de cette dette accumulée en temps de travail :

- soit plus facilement comme des jours de congés ordinaires,
- soit sous forme d'une indemnisation,
- ou encore en les plaçant au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

L'UNSA souhaite l'application entière de ce décret et tient à rappeler que c'est avant tout à l'agent de choisir l'une des trois possibilités offertes.

La Présidente du Conseil régional s'est engagée à revoir le contrat social au mois de juin 2018 aussi il serait utile de négocier dès à présent avec les représentants du personnel dans la perspective d'une inscription rapide dans une nouvelle délibération sur le temps de travail.

Vous remerciant de la bienveillante attention que vous voudrez porter à cette demande,

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour l'UNSA, le secrétaire général
Stéphane MATTHEY